

# INFORMATION

## PRÉCISIONS SUR LE MOUVEMENT 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**RAPPEL Règles départementales** (voir BDE) : Les écoles maternelle et élémentaire fusionnées sont maintenant repérées par « EP » (école primaire). Il est rappelé qu'il est important de prendre contact avec le directeur de ces écoles, pour connaître l'organisation interne à la rentrée scolaire 2013.

**Postes à sujétions particulières** : les enseignants ayant déposé un dossier de candidature à un PSP doivent impérativement participer au mouvement, et demander dans les premiers vœux les PSP concernés.

**Décharges de maître formateur** : ces décharges seront traitées en phase d'ajustement fin juin. Ce type de décharge est lié à l'affectation de maître formateur qualifié (CAFIPEMF) et donc traité après le mouvement.

Les personnes intéressées doivent le notifier dans la fiche annexe 2 (fiche de préférence) sur le regroupement de communes concerné, en école maternelle ou élémentaire.

### SAISIE DES VOEUX

**ISU : il s'agit du numéro du poste choisi, qu'il faut indiquer pour la saisie ; il figure devant chaque type de poste.**

### VOEUX SUR ZONE GÉOGRAPHIQUE

**RAPPEL** : Le nombre de vœux à exprimer est de 30 au total, donc y compris 6 vœux géographiques minimum et 10 maximum (exemple : 24 vœux écoles + 6 vœux géographiques ou 20 vœux écoles et 10 vœux géographiques)

Les premières pages de la liste des postes retracent les zones géographiques (ou regroupement de communes). Afin de postuler sur une zone, indiquer le numéro d'ISU.

correspondant au type de poste souhaité, dans la zone souhaitée. Exemple :

**1140 – ENS.CL.ELE** : 4 postes vacants et 129 susceptibles vacants (dans la zone 001 Auxerre – St-Georges – Chablis)

**1246 – DIR.EC.ELE 2classes** : 0 poste de direction vacants et 3 susceptibles vacants (dans la zone 009 Bléneau - St-Fargeau)

Etc.

Attention ! Il n'y a pas de relation entre la saisie informatique des vœux décrite selon les exemples ci-dessus et l'annexe 2, ce document n'étant utilisé par les services que pour la phase d'ajustement, pour l'affectation des enseignants n'ayant pas obtenu un poste au mouvement informatisé.

**TRS** : Ces postes sont rattachés aux circonscriptions (**exemple : ISU 523 – TRS circonscription Auxerre 1**).

Les enseignants affectés sur ces postes le sont à titre définitif dans la circonscription.

Lors de la phase d'ajustement, ils seront positionnés à l'année sur des postes fractionnés (décharge, complément de temps partiel...) Les fractions de poste peuvent changer chaque année. L'annexe 2 sera alors utilisée pour étudier les préférences.

## **Envoi de la fiche de préférence (annexe 2), de la fiche récapitulative des bonifications (annexe 7) et divers justificatifs**

Ces documents doivent impérativement être envoyés en même temps que l'accusé de réception.

L'accusé de réception comprend :

- 1 page de garde mentionnant la situation de l'enseignant : il faut la contrôler, la signer, et mentionner les bonifications éventuelles (ASH, mesures carte scolaire etc.)
- **la liste des vœux**

Indiquer votre n° de téléphone personnel et adresse électronique.

### **Détail des postes fractionnés : seule paraît dans la liste la fraction de poste principal**

CAMSP Auxerre : **ISU 1342** : Enseignant spécialisé option C (ECSP) 0.50 → complété par SESSAD 0.50

IME Grattery Auxerre : **ISU 1344** : Ens. Spécialisé- option D (ECSP) 0.50 → complété par 0.50 Enseignant Spécialisé coordonnateur

IME ST Georges : **ISU 1346** : Ens.spécialisé coordonnateur- option D (SPCO) 0.50 → complété par 0.50 enseignant à l'Hopital Service psychiatrie infanto-juvénile Auxerre

CME Les petits Princes Auxerre : **ISU 1348** : Enseignant spécialisé option D (ECSP) 0.75 → complété par Enseignant IME Les Isles à Auxerre 0.25

SEGPA Denfert Rochereau Auxerre : **ISU 1350** : enseignant spécialisé– option F (ISES) 0.50 → complété par 0.50 enseignant au Centre Georges Aulong à Gurgy

E.E. Renoir Auxerre : **ISU 1352** : Enseignant Primo-arrivants (IEEL) 0.50 → complété par Enseignant Primo-arrivants 0.50 – Collège Bienvenu-Martin Auxerre

Maison d'arrêt Auxerre : **ISU 1354** : Enseignant spécialisé option F (IS) 0.50 → complété par enseignant EREA Joigny 0.50

### **Postes à sujétions particulières**

#### **Postes en établissement pénitentiaire**

Ces postes sont des postes à sujétions particulières, mais sont édités, pour des raisons techniques avec les postes ordinaires :

voir                    Page 10 - n° ISU 1354 et 1004 pour la maison d'arrêt d'Auxerre  
                          Page 16 - n° ISU 1005 pour le centre de détention de Joux-la-Ville

#### **Vœux liés**

Attention ! Cette formule n'est possible que pour les personnes mariées ou pacsées. Chacun doit faire un vœu différent, la mutation de l'un étant conditionnée par la mutation de l'autre.

**ATTENTION !** Des modifications peuvent intervenir pendant la durée d'ouverture du serveur ; il convient donc de consulter le site de la DSDEN de l'Yonne régulièrement.